



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-3118
Demande : Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve
Demandeur : Arysta Lifescience Benelux*
Produit : Syllit 400 FL
Numéro d'homologation : 28351
Principe actif (p.a.) : Dodine
Numéro de document de l'ARLA : 3518519

Contexte

Le produit Syllit 400 FL est un fongicide en solution contenant 402 g/L de dodine. Son utilisation est homologuée sur les pommes, les poires, les pêches, les nectarines et les cerises pour supprimer la gale, la cloque du pêcher et la tache des feuilles du cerisier.

But de la demande

La présente demande visait à ajouter des recommandations pour des mélanges en cuve avec deux suppléments végétaux, l'extrait de plantes aquatiques Ohm et l'extrait de plantes aquatiques Wave à l'étiquette du fongicide Syllit 400 FL (numéro d'homologation 28351).

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'était requise, puisque le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Un examen approfondi de l'étiquette et une justification ont permis de déterminer que l'ajout des deux suppléments végétaux comme produits d'association est acceptable puisqu'il est conforme aux exigences du document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

Les mélanges en cuve avec les suppléments indiqués devraient améliorer la capacité de la culture à résister aux stress biotiques causés par les maladies et le rétablissement ultérieur de la culture.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé acceptable l'inclusion des mélanges en cuve avec les deux suppléments sur l'étiquette du produit.

Références

Aucune

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9